

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aline MERIAU, M. Bruno GUYARD, M. Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE, Monsieur Pierre HABERT

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	26	22

Absent ayant donné un pouvoir : Mme Aurore YANG à Mme TESSIER, Mme Marianne HUREL à M. Frédéric MURA, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HUET, Madame Solène MENNECIER à M. Bruno GUYARD, Mme Mariline BOUCLET à M. PELLETIER Fabrice, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET, Mme Anab LEFFRAY à M. Philippe BAUMY.

Absents excusés : Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON.

Date de la convocation

15 septembre 2020

Date d'affichage

15 septembre 2020

Objet de la délibération

**7 Finances et budgets
locaux**

7-5 Subventions

**7-5-1 Demandes de
subvention.**

**2023-067 – Demande de
subvention au titre du
CRST pour la rénovation
du gymnase Emile
CHARREIRE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

A été nommé secrétaire : Monsieur Gérard HUET

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation totale du gymnase E. CHARREIRE qui date des années 1970, une remise aux normes des vestiaires et un agrandissement de celui-ci pour augmenter les capacités de stockage du matériel pédagogique et sportif. Ces aménagements doivent permettre de faire des économies d'énergie conséquentes et d'améliorer le confort de cette salle largement utilisé par les scolaires et par les associations.

Le coût prévisionnel total des travaux et des honoraires s'élève à 1 419 689.69 € HT soit 1 703 627.63 € TTC. Pour les travaux relatifs à la rénovation du bâtiment, les travaux et les honoraires s'élèvent à 1 046 746.93 € HT soit 1 256 096.32 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible au Contrat Régional de Solidarité Territoriale porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans – Loire – Sologne pour les travaux de rénovation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

et publication ou notification

Publié le 26/9/2023

Adopte le projet de rénovation du gymnase Emile CHARREIRE pour sa partie concernant la rénovation du bâtiment pour un montant de 1 046 746.93 € HT,

Adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T	TTC	Recettes	H.T
Travaux	982 814.49 €	1 179 377.39 €	DSIL	356 284 €
Maîtrise d'œuvre	63 932.44 €	76 718.93 €	CRST Région	157 000 €
			Autofinancement	533 462.93 €
Total	1 046 746.93 €	1 256 096.32 €	Total	1 046 746.93 €

Sollicite une subvention de 157 000 € au titre du CRST de la Région via le PETR Forêt d'Orléans, Loire, Sologne, pour le projet de rénovation du gymnase Emile CHARREIRE.

Charge le Maire de régler toutes les formalités.

Le secrétaire de séance
Gérard HUET




Pour copie conforme
Le Maire,
Frédéric MURA


